

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le quinze avril deux mil vingt-deux à 20 h 30, suivant convocation en date du huit avril deux mil vingt-deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr MONTHEIL Jean Pierre,

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge
Mr CHARIAL Nicolas à Mr MONTHEIL Jean Pierre,
Mr VERHELST Eduard à Mr LECOMTE Jean Luc

Membre absent : Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2022

Secrétaire de séance : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

Délibération 2022/025 en date du 15 avril 2022

Demandes de subventions reçues par différentes associations : octroi des subventions accordées pour 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année la commune accorde une aide financière à certaines associations qui lui en font la demande. Pour rappel, Madame le Maire énumère les subventions versées l'année précédente, puis présente les demandes pour 2022.

Associations	Subventions 2022
A.F.S.E.P	30 € sous réserve d'une demande
A.N.A.C.R	30 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Eymoutiers	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chamberet	200 €
Amicale Intercommunale du Personnel des Portes de Vassivière	16 € sous réserve d'une demande
Association Sportive d'Eymoutiers	50 € sous réserve d'une demande
CHAL	30 € sous réserve d'une demande
Ecole élémentaire Eymoutiers	100 € sous réserve d'une demande
Groupeement Développement Monts et Barrages	25 €
Ligue contre le cancer	50 €
Radio Vassivière	30 €
Restos du Cœur	50 €
Secours Populaire Français	50 €
Télé Millevaches	30 €
Association Départementale des lieutenants de l'ouvèterie	30 €
Les Indompsables	200 €

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ces subventions
- D'octroyer les subventions pour 2022 comme indiqué ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 26 avril 2022
Le Maire

